

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2420

8 septembre 2015

SOMMAIRE

Agence Immobilière Forum S.à r.l.	116115	Finoko S.A.	116114
Alpinum Investment S.A.	116150	Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l.	116131
Altodomos	116115	Helio Energia Holdings S.A.	116137
Altodomos	116115	International Lamps Holding Company S.A.	116150
Aral Services Luxembourg S.à r.l.	116160	LuFiCo S.A.	116116
Aswifin S.A.	116114	LuFiCo S.A.	116116
Bambini Sàrl	116115	RAFK Associés SA	116117
Barclays BCLI no. 2 S.à r.l.	116114	RAM Active Investments (Luxembourg) S.A.	116160
BP Capellen S.à r.l.	116115	Roscoe Investments S.A.	116121
Cirius S.A.	116121	Saké Shop	116158
C&M Management S.à r.l.	116116	Secher Exploitation S.A.	116117
Combolux S.A.	116121	SELP (Hamburg Winsen) S.à r.l.	116116
COM-IT S.A.	116121	Selp (Krefeld II) S.à r.l.	116117
Cortines S.A.	116120	Septavest S.à r.l.	116154
CS Participations & Gestion S.A.	116121	Septavest S.à r.l.	116150
Cufalux A.G.	116120	Sessions Finances Investments S.A.	116118
Donaldson Luxembourg S.à r.l.	116122	SIA Holding S.A.	116119
Eden 2 & Cie S.C.A.	116134	Smart Cargo S.A.	116117
Engineered Reinforced Stell Industries Luxembourg S.à r.l.	116124	SMB Participations	116119
Excellence Logging Topco S.C.A.	116143	Southberg Holdings (Luxembourg) S.A.	116120
Fenice SICAV - SIF SCA	116137	SPF - Sierra Portugal Feeder 1	116119
Fiduciaire C.G.S. (Comptabilité Gestion Services)	116114	Summer Co 1 S.à r.l.	116119
Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable S.A.	116114	SwanCap GP, S.à r.l.	116118
Finafilux S.A.	116118	Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l.	116120

Finoko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 138.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120163/9.

(150129602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Fiduciaire C.G.S. (Comptabilité Gestion Services), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 52.338.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120153/10.

(150129847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

FIFEC SA, Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 89.340.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015120156/10.

(150129696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Aswifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 133.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015120843/11.

(150131026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Barclays BCLI no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.096.

Les comptes annuels au 20 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 Juillet 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015120859/14.

(150130543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Agence Immobilière Forum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange,
R.C.S. Luxembourg B 84.756.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120818/9.

(150131081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Altodomos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 124.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120826/10.

(150130887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Altodomos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 124.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120827/10.

(150130888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Bambini Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 55.049.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015120879/12.

(150131263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

BP Capellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 95.609.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Par mandat
Me Nico SCHAEFFER
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2015120899/13.

(150130757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

LuFiCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 35.872.

Les comptes annuels au 28/2/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121342/9.

(150131093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

C&M Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.
R.C.S. Luxembourg B 141.888.

Rectificatif de la mention déposée le 10/06/2015 sous la référence L150099137

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120913/10.

(150131198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SELP (Hamburg Winsen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.314.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015121573/12.

(150130546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

LuFiCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 35.872.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société LuFiCo S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 29 Février 2016, le Conseil d'Administration se compose de:

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Michelin House, 3^{ème} étage, 81 Fulham Road, SW3 6RD, Angleterre.
- Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Peggy PARTIGIANONE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 29 Février 2016:

- Ernst & Young, ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2015121343/23.

(150131094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

RAFK Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.
R.C.S. Luxembourg B 151.021.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121524/10.

(150130680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Smart Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 83.004.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121594/10.

(150130681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Selp (Krefeld II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 189.833.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015121574/12.

(150130548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Secher Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 57.513.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2015

1°) La démission du Conseil d'Administration sortant est acceptée.

Sur proposition du Conseil d'Administration sortant, sont nommés dans leur fonction d'administrateurs de SECHER EXPLOITATION S.A. pour une durée de six années, leur mission prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2020,

- Mr LECOQ Pascal demeurant 18 Cité Kremerich L-6133 JUNGLINSTER, Administrateur, Président du Conseil d'Administration, Administrateur Délégué à la gestion journalière,

- Mr GOEDERT Michel demeurant 4A rue Gaalbergier L-6116 JUNGLINSTER, Administrateur, Vice Président du Conseil d'Administration,

- Mr LAZZARI Vincent demeurant 16 rue Hiehl L-6131 JUNGLINSTER, Administrateur,

- Mr NILLES Christian demeurant 20A rue Jean Pierre Ries L-6143 JUNGLINSTER, Administrateur.

2°) Est nommé réviseur d'entreprise pour l'exercice 2015:

GRANT THORNTON LUX AUDIT SA

83A, Pafébruch

L - 8308 CAPELLEN

Référence de publication: 2015121572/22.

(150130182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Finafilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINAFILUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015121141/11.

(150131250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SwanCap GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 179.410.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 24. Juni 2015

Der Alleingesellschafter hat die Wiederwahl der folgenden Geschäftsführer bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfinden wird, beschlossen:

- Claus Mansfeldt, Geschäftsführer A
- Daniel Kranz, Geschäftsführer B
- Thomas Goergen, Geschäftsführer B

Référence de publication: 2015121557/13.

(150130504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

S.F.I. S.A., Sessions Finances Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 149.919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Strassen en date du 25 juin 2015 à 15 heures

Première Résolution

L'Assemblée Générale a pris note que les mandats d'Administrateurs sont arrivés à échéance.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs actuellement en fonction:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, ayant son adresse professionnelle au 65 Rue des Romains, L-8041 Strassen,
- Monsieur Jeremy STEFFEN, comptable, ayant son adresse professionnelle au 65 Rue des Romains, L-8041 Strassen,
- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, ayant son adresse professionnelle au 65 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les mandats sont renouvelés pour une période de 6 ans et viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 qui statue sur les Comptes Annuels 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale a pris note que le mandat du Commissaire est arrivé à échéance.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire actuellement en fonction:

- Van Cauter - Snauwaert & Co Sàrl, ayant son adresse professionnelle au 80 Rue des Romains L-8041 Strassen.

Le mandat est renouvelé pour une période de 6 ans et viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 qui statue sur les Comptes Annuels 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SESSIONS FINANCES INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015121588/29.

(150130552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SMB Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 142.152.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121595/9.

(150130864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SIA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 112.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015121593/11.

(150130724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Summer Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.612.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1326 du 5 juin 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summer Co 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015121554/14.

(150131075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

SPF - Sierra Portugal Feeder 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.475.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société le 15 juin 2015 les décisions suivantes:

- Renommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016:

* M. Fernando Maria GUEDES MACHADO ANTUNES DE OLIVEIRA;

* M. José Edmundo MEDINA BARROSO DE FIGUEIREDO; et

* M. Adrian PERRINS FORD

- Nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121601/20.

(150131070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Southberg Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 159.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121546/9.

(150130418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Cufalux A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121000/9.

(150131051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 180.658.

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la société Tangible Assets Specialized Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122519/10.

(150132324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 29 Février 2016, le Conseil d'Administration se compose de:

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Michelin House, 3^{ème} étage, 81 Fulham Road, SW3 6RD, Angleterre.
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan 1, Belgique.
- Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Peggy PARTIGIANONE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 29 Février 2016:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Qu'il convient de compléter l'adresse professionnelle de Mr Johny Seré comme suit:

Jean Monnetlaan 1, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Référence de publication: 2015120992/26.

(150130920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

COM-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 162.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120983/10.

(150131149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 40, Kaunereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015120984/10.

(150130576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 63.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROSCOE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015122443/11.

(150131927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Cirius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 133.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015120974/11.

(150130871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

CS Participations & Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 127.516.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015120998/12.

(150131121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Donaldson Overseas Holding S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.786,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Donaldson Luxembourg S.à r.l.,” having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.029, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, on January 24th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 335, on May 9th, 2000 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated May 22nd, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1684, on July 4th, 2012.

II. The Company's share capital is set at one hundred seventy-three million, five hundred seventy-seven thousand, four hundred fifty Euro (EUR 173,577,450.-), represented by three million, four hundred seventy-one thousand, five hundred forty-nine (3,471,549) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by one hundred twenty million Euro (EUR 120,000,000.-), in order to decrease it from its present amount of one hundred seventy-three million, five hundred seventy-seven thousand, four hundred fifty Euro (EUR 173,577,450.-) to fifty-three million, five hundred seventy-seven thousand, four hundred fifty Euro (EUR 53,577,450.-), by the cancellation of two million, four hundred thousand (2,400,000) shares currently held by the Company.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at fifty-three million, five hundred seventy-seven thousand, four hundred fifty Euro (EUR 53,577,450.-), represented by one million, seventy-one thousand, five hundred forty-nine (1,071,549) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the legal reserve by twelve million Euro (EUR 12,000,000.-) which becomes freely distributable as a result of the present share capital decrease.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Donaldson Overseas Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.786,

représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Donaldson Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 15, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.029, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335, le 9 mai 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1684, le 4 juillet 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-treize millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 173.577.450,-) représenté par trois millions quatre cent soixante-et-onze mille cinq cent quarante-neuf (3.471.549) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associée Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique renonce à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cent vingt millions d'euros (EUR 120.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 173.577.450,-) à cinquante-trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 53.577.450,-), par l'annulation de deux millions quatre cent mille (2.400.000) parts sociales actuellement détenues par la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à cinquante-trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 53.577.450,-), représenté par un million soixante-et-onze mille cinq cent quarante-neuf (1.071.549) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. ».

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de réduire la réserve légale d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) devenant librement distribuable en conséquence de la présente réduction de capital.

Cinquième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121938/128.

(150132363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Engineered Reinforced Steel Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 198.590.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of July.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

THERE APPEARED:

Engineering Reinforcement Steel Industries S.A., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 8, rue de Saint-Léger, 1205 Genève (Switzerland), registered with the commercial register of Genève (Switzerland) under number CHE-192.982.832,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented ad aforesaid, has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée (the "Company") which she declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "ENGINEERED REINFORCED STEEL INDUSTRIES LUXEMBOURG S.À R.L.".

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may loan or borrow with or without interest, mortgage, issue bonds and other acknowledgment of debt and to discharge.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

In general it can take all control measures, monitoring and documentation and perform all commercial, financial, securities and property operations directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate the implementation.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares of hundred Euro (EUR 100.-) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures:

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription / Payment:

Thereupon Engineering Reinforcement Steel Industries S.A., prenamed and represented as aforesaid, declared to subscribe the one hundred twenty five (125) shares.

All the shares have been subscribed and fully paid-up by the aforesaid subscriber so that as from now on, the Company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary, who states it.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. Is appointed as sole manager for an undetermined duration of the Company:

- Mrs. Sophie MATEOS, manager of companies, residing professionally at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office in L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée,

A COMPARU:

Engineering Reinforcement Steel Industries S.A., une société anonyme de droit Suisse, ayant son siège social au 8, rue de Saint-Léger, 1205 Genève (Suisse), enregistrée auprès du registre de commerce de Genève (Suisse) sous le numéro CHE-192.982.832,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera «ENGINEERED REINFORCED STEEL INDUSTRIES LUXEMBOURG S.À R.L.».

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription / Libération:

Ensuite, la société Engineering Reinforcement Steel Industries S.A., prénommée et représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par la prédite souscriptrice, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérante unique pour une durée indéterminée

Mme Sophie MATEOS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 16 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11959. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122001/366.

(150132104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.464.373,44.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Harlequin Enterprises II B.V./ S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its principal office and establishment at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 11,576,600, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117523 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 19 June 2006 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, former notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1667, on 4 September 2006.

There appeared:

HarperCollins Publishers L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 195 Broadway, New York, NY 10007, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 2122011, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen&Overy, société en commandite simple, registered on List V of the Luxembourg Bar, itself represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

1. reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 5,112,226.56 (five million one hundred and twelve thousand two hundred and twenty-six euro fifty-six cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 11,576,600 (eleven million five hundred and seventy-six thousand six hundred euro), represented by 463,064 (four hundred and sixty-three thousand sixty-four) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to an amount of EUR 6,464,373.44 (six million four hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-three euro forty-four cents) by way of reduction of the nominal value of the shares of the Company from EUR 25 (twenty-five euro) to EUR 13.96 (thirteen euro and ninety-six cents) each, with (i) the payment in cash of an aggregate amount of EUR 5,109,380.18 (five million one hundred and nine thousand three hundred and eighty euro eighteen cents) to the sole sha-

reholder of the Company and (ii) the creation of a freely distributable reserve in an aggregate amount of EUR 2,846.38 (two thousand eight hundred and forty-six euro thirty-eight cents);

2. subsequent amendment of articles 4.1 and 4.2 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital reduction under item 1. above; and

3. miscellaneous.

II. that all the 463,064 (four hundred and sixty-three thousand sixty-four) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 11,576,600 (eleven million five hundred and seventy-six thousand six hundred euro) are duly represented at the Meeting; the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 5,112,226.56 (five million one hundred and twelve thousand two hundred and twenty-six euro fifty-six cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 11,576,600 (eleven million five hundred and seventy-six thousand six hundred euro), represented by 463,064 (four hundred and sixty-three thousand sixty-four) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to an amount of EUR 6,464,373.44 (six million four hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-three euro forty-four cents), by way of reduction of the nominal value of the shares of the Company from EUR 25 (twenty-five euro) to EUR 13.96 (thirteen euro and ninety-six cents) each, with (i) the payment of an aggregate amount of EUR 5,109,380.18 (five million one hundred and nine thousand three hundred and eighty euro eighteen cents) to the Sole Shareholder and (ii) the creation of a freely distributable reserve in an aggregate amount of EUR 2,846.38 (two thousand eight hundred and forty-six euro thirty-eight cents).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 4.1 and 4.2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned resolution, so that it reads henceforth as follows:

“ 4.1. The authorized and issued capital of the Company equals to six million four hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-three euro forty-four cents (EUR 6,464,373.44).

4.2. The authorized and issued capital of the company is divided in four hundred and sixty-three thousand sixty-four (463,064) Shares with a nominal value of thirteen euro and ninety-six cents (EUR 13.96) each.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Harlequin Enterprises II B.V./ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 11.576.600, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117523 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, ancien notaire résidant auparavant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1667, le 4 septembre 2006.

A comparu:

HarperCollins Publishers L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 195 Broadway, New York, NY 10007, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 2122011, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ici représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 5.112.226,56 (cinq millions cent douze mille deux cent vingt-six euros et cinquante-six centimes d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 11.576.600 (onze millions cinq cent soixante-seize mille six cent euros) représenté par 463.064 (quatre cent soixante-trois mille soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 6.464.373,44 (six millions quatre cent soixante-quatre mille trois cent soixante-treize euros et quarante-quatre centimes d'euros) au moyen d'une réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 25 (vingt-cinq euros) à EUR 13,96 (treize euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros) chacune, avec le paiement en numéraire d'un montant total de EUR 5.109.380,18 (cinq millions cent neuf mille trois cent quatre-vingt euros et dix-huit centimes d'euros) à l'Associé Unique et (ii) la création d'une réserve librement distribuable d'un montant total de EUR 2.846,38 (deux mille huit cent quarante-six euros et trente-huit centimes d'euros);

2. modification consécutive des articles 4.1 et 4.2 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus; et

3. divers.

II. que l'intégralité des 463.064 (quatre cent soixante-trois mille soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à EUR 11.576.600 (onze millions cinq cent soixante-seize mille six cent euros) est dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué en avance.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.112.226,56 (cinq millions cent douze mille deux cent vingt-six euros et cinquante-six centimes d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 11.576.600 (onze millions cinq cent soixante-seize mille six cent euros) représenté par 463.064 (quatre cent soixante-trois mille soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 6.464.373,44 (six millions quatre cent soixante-quatre mille trois cent soixante-treize euros et quarante-quatre centimes d'euros) au moyen d'une réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 25 (vingt-cinq euros) à EUR 13,96 (treize euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros) chacune, avec le paiement en numéraire d'un montant total de EUR 5.109.380,18 (cinq millions cent neuf mille trois cent quatre-vingt euros et dix-huit centimes d'euros) à l'associé unique de la Société et (ii) la création d'une réserve librement distribuable d'un montant total de EUR 2.846,38 (deux mille huit cent quarante-six euros et trente-huit centimes d'euros).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 4.1 et 4.2 des statuts de la Société afin d'y refléter la résolution susmentionnée, de telle sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **4.1.** Le capital souscrit et autorisé de la Société s'élève à six millions quatre cent soixante-quatre mille trois cents soixante-treize euros et quarante-quatre centimes d'euros (EUR 6.464.373,44).

4.2. Le capital souscrit et autorisé de la Société est divisé en quatre cent soixante-trois mille soixante-quatre (463.064) Parts Sociales d'une valeur nominale de treize euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 13,96) chacune. »

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Lamaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15421. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015120222/146.

(150129152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.778.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of July.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Me Alexandre PEL, Maître en droit, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as delegate of the delegates of the board of managers (the "Delegate") of Eden 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 137.730, acting as unlimited shareholder and manager (the "Manager") of Eden 2 & Cie S.C.A. (the "Company"), pursuant to the decision of the delegates of the board of managers of the Manager dated 19 June 2015 (copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) (the "Decision").

The Company, a société en commandite par actions with registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the RCS under number B 137.778 has been incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1128 of 7 May 2008.

The articles of association of the Company were amended for the last time by Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by deed of 21 May 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in her capacity as aforementioned, requested the notary to record her declarations as follows:

(I) Article 5.2 of the articles of association of the Company provides as follows:

“ 5.2. The total unissued but authorised share capital of the Company is set at thirty-eight thousand six hundred and fifty-two British Pounds and sixty pence (GBP 38,652.60) which shall be represented by nine hundred and sixty-six thousand three hundred and fifteen (966,315) Shares of any class without any specific ratio having to be respected or complied with, each having a nominal value of four Pence (GBP 0.04).

The Manager is authorised, until the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed of the extraordinary general meeting of Shareholders approving the authorised share capital (or any renewal, extension or increase thereof), to increase the share capital from time to time by the issue of new Shares of any class once or in several tranches within the limits of the authorised (unissued) share capital mentioned above (the "New Shares"). The Manager may issue New Shares with or without share premium, to be paid up in cash, in kind or by settlement of actual, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, as well as by incorporation of profits carried forward, available reserves or share premium subject to the conditions set forth in Articles 5.2.1 to 5.2.3.

The Manager may delegate to any director, manager, officer or any other person duly authorised, the power to receive the subscriptions and the price of the New Shares to be issued within the limits of the authorised unissued share capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with these Articles, the Manager shall take steps to amend these Articles in order to record the change in the issued share capital and the corresponding reduction of the unissued authorised share capital and the Manager is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.”

(II) On the basis of the powers granted to the Delegate as set out under (I) above, further to the approval of the Manager, the Company has, by the Decision, issued two thousand nine hundred and thirty-eight (2,938) class F ordinary shares of a nominal value of four pence (GBP 0.04) each (the "New Shares") to the subscribers in the proportions set forth in the Decision, for a total subscription price of one hundred and seventeen British Pounds and fifty-two pence (GBP117.52) (the "Subscription Price") which was allocated to the share capital account of the Company (the "Capital Increase").

(III) The New Shares have been fully paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred and seventeen British Pounds and fifty-two pence (GBP117.52) (the "Contribution in Cash"). Evidence of the payment of the Subscription Price of an amount of one hundred and seventeen British Pounds and fifty-two pence (GBP117.52) has been shown to the undersigned notary.

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one hundred and seventeen British Pounds and fifty-two pence (GBP117.52) so as to bring it from its current amount of seventy-three thousand five hundred and seventy-one British Pounds and eighty pence (GBP73,571.80) to seventy-three thousand six hundred and eighty-nine British Pounds and thirty-two pence (GBP73,689.32) by the issue of the New Shares in exchange for the Contribution in Cash.

As a result of the Capital Increase, article 5.1 and the first paragraph of article 5.2 of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at seventy-three thousand six hundred and eighty-nine British Pounds and thirty-two pence (GBP73,689.32) represented by one million eight hundred and forty-two thousand two hundred and thirty-three (1,842,233) shares of different classes divided into (together the “Shares” and individually a “Share”):

- 5.1.1 one (1) unlimited share (the “Unlimited Share”);
 - 5.1.2 three hundred and thirty-one thousand five hundred and ninety-nine (331,599) class A ordinary shares (the “A Ordinary Shares”);
 - 5.1.3 five hundred and fifty-two thousand three hundred and ninety-seven (552,397) class B ordinary shares (the “B Ordinary Shares”);
 - 5.1.4 one hundred and fifteen thousand four hundred and thirty-four (115,434) class C ordinary shares (the “C Ordinary Shares”);
 - 5.1.5 three hundred and thirty-nine (339) class D ordinary shares (the “D Ordinary Shares”);
 - 5.1.6 three hundred and twenty-four thousand (324,000) class E1 ordinary shares (the “E1 Ordinary Shares”);
 - 5.1.7 three hundred and twenty-nine thousand six hundred (329,600) class E2 ordinary shares (the “E2 Ordinary Shares”);
 - 5.1.8 twenty-three thousand six hundred and forty-two (23,642) class F ordinary shares (the “F Ordinary Shares”);
 - 5.1.9 one hundred and forty-one thousand four hundred and sixty-one (141,461) non-voting redeemable class A preference shares (the “Redeemable A Preference Shares”);
 - 5.1.10 four hundred and ninety-five (495) non-voting redeemable class B preference shares (the “Redeemable B Preference Shares”);
 - 5.1.11 two hundred and twenty (220) non-voting redeemable class C preference shares (the “Redeemable C Preference Shares”);
 - 5.1.12 thirteen thousand and forty-five (13,045) non-voting class D preference shares (the “D Preference Shares”); and
 - 5.1.13 ten thousand (10,000) non-voting class E preference shares (the “E Preference Shares”);
- each with a par value of four Pence (GBP 0.04).

5.2. The total unissued but authorised share capital of the Company is set at thirty-eight thousand five hundred and thirty-five British Pounds and eight pence (GBP38,535.08) which shall be represented by nine hundred and sixty-three thousand three hundred and seventy-seven (963,377) Shares of any class without any specific ratio having to be respected or complied with, each having a nominal value of four Pence (GBP 0.04).”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 1,600.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suivi par une traduction française

L’an deux mille quinze, le septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Me Alexandre PEL, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de délégué des délégués du conseil de gérance (le «Délégué») d’Eden 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le “RCS”) sous le numéro B 137.730, agissant en qualité d’actionnaire-commandité et de gérant (le «Gérant») d’Eden 2 & Cie S.C.A. (la «Société»), en vertu de la décision des délégués du conseil de gérance du Gérant en date du 19 juin 2015 (une copie de celle-ci, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci) (la «Décision»).

La Société, une société en commandite par actions ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 137.778 a été constituée le 9 avril 2008 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1128 du 7 mai 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par acte du 21 mai 2015, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire d’acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5.2 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

« **5.2.** Le capital social total non émis mais autorisé de la Société est fixé à trente-huit mille six cent cinquante-deux livres sterling et soixante pence (38.652,60 GBP) qui sera représenté par neuf cent soixante-six mille trois cent quinze (966.315) Actions de quelque classe que ce soit sans aucun ratio spécifique à respecter, d'une valeur nominale de quatre pence (0,04 GBP) chacune.

Le Gérant a l'autorisation, jusqu'au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires approuvant le capital social autorisé (ou tout renouvellement, toute extension ou augmentation de ce dernier), d'augmenter le capital social de temps à autre par l'émission de nouvelles Actions de quelque classe que ce soit une fois ou en plusieurs tranches dans les limites du capital social autorisé (non émis) mentionné ci-dessus (les «Nouvelles Actions»). Le Gérant peut émettre de Nouvelles Actions avec ou sans prime d'émission, devant être libérées en numéraire, en nature ou par règlement de créances réelles, liquides et immédiatement exigibles envers la Société, ainsi que par incorporation des bénéfices reportés, réserves disponibles ou prime d'émission sous réserve des conditions énoncées aux articles 5.2.1 à 5.2.3.

Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, gérant, dirigeant ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recevoir les souscriptions et le prix des Nouvelles Actions devant être émises dans les limites du capital social autorisé non émis.

Lorsque qu'une augmentation du capital social aura lieu conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra des mesures en vue de modifier les présents Statuts afin de constater la modification du capital social émis et la réduction correspondante du capital social autorisé non émis, et le Gérant aura l'autorisation de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires à l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi».

(II) Sur base des pouvoirs attribués au Délégué tel qu'énoncés sous (I) ci-dessus, à la suite de l'approbation du Gérant, la Société a, sur base de la Décision, émis deux mille neuf cent trente-huit (2.938) actions ordinaires de classe F d'une valeur nominale de quatre pence (0,04 GBP) chacune (les «Nouvelles Actions») aux souscripteurs dans les proportions indiquées dans la Décision, pour un prix total de souscription de cent dix-sept livres sterling et cinquante-deux pence (117,52 GBP) («Prix de Souscription») qui a été attribué au compte capital social de la Société (l'«Augmentation de Capital»).

(III) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant de cent dix-sept livres sterling et cinquante-deux pence (117,52 GBP) (l'«Apport en Numéraire»). La preuve du paiement du Prix de Souscription d'un montant de cent dix-sept livres sterling et cinquante-deux pence (117,52 GBP) a été montrée au notaire instrumentant.

(IV) En conséquence de ce qui précède le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de cent dix-sept livres sterling et cinquante-deux pence (117,52 GBP) afin de le porter de son montant actuel de soixante-treize mille cinq cent soixante et onze livres sterling et quatre-vingts pence (73.571,80 GBP) à la somme de soixante-treize mille six cent quatre-vingt-neuf livres sterling et trente-deux pence (73.689,32 GBP) par l'émission des Nouvelles Actions en contrepartie de l'Apport en Numéraire.

En conséquence de l'Augmentation de Capital, l'article 5.1 et le premier paragraphe de l'article 5.2 des statuts de la Société sont modifiés afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-treize mille six cent quatre-vingt-neuf livres sterling et trente-deux pence (73.689,32 GBP) représenté par un million huit cent quarante-deux mille deux cent trente-trois (1.842.233) actions de classes différentes divisées en (ensemble, les «Actions» et individuellement, une «Action»):

5.1.1 une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»);

5.1.2 trois cent trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (331.599) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires A»);

5.1.3 cinq cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (552.397) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires B»);

5.1.4 cent quinze mille quatre cent trente-quatre (115.434) actions ordinaires de classe C (les «Actions Ordinaires C»);

5.1.5 trois cent trente-neuf (339) actions ordinaires de classe D (les «Actions Ordinaires D»);

5.1.6 trois cent vingt-quatre mille (324.000) actions ordinaires de classe E1 (les «Actions Ordinaires E1»);

5.1.7 trois cent vingt-neuf mille six cents (329.600) actions ordinaires de classe E2 (les «Actions Ordinaires E2»);

5.1.8 vingt-trois mille six cent quarante-deux (23.642) actions ordinaires de classe F (les «Actions Ordinaires F»);

5.1.9 cent quarante-et-un mille quatre cent soixante et une (141.461) actions préférentielles de classe A rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles A Rachetables»);

5.1.10 quatre cent quatre-vingt-quinze (495) actions préférentielles de classe B rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles B Rachetables»);

5.1.11 deux cent vingt (220) actions préférentielles de classe C rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles C Rachetables»);

5.1.12 treize mille quarante-cinq (13.045) actions préférentielles de classe D rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles D Rachetables»); et

5.1.13 dix mille (10.000) actions préférentielles de classe E rachetables sans droit de vote (les «Actions Préférentielles E Rachetables»);

d'une valeur nominale de quatre pence (0,04 GBP) chacune.

5.2. Le capital social total non émis mais autorisé de la Société est fixé à trente-huit mille cinq cent trente-cinq livres sterlings et huit pence (38.535,08 GBP) qui sera représenté par neuf cent soixante-trois mille trois cent soixante-dix-sept (963.377) Actions de quelque classe que ce soit sans aucun ratio spécifique à respecter, d'une valeur nominale de quatre pence (0,04 GBP) chacune.

Dépenses:

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société suite à l'augmentation de capital sont estimés à EUR 1.600,-.

Dont acte, le présent acte notarié a été fait à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, laquelle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Signé: A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015121968/193.

(150132276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Fenice SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.793.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 Juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015122041/12.

(150132003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Helio Energia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 191.270.

In the year two thousand and fifteen, on July 10th.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has compared:

Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in his capacity as special attorney in the name and on the behalf of the board of directors of "Helio Energia Holdings S.A.", a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and whose registered office is situated at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) (hereafter "the Company"), by virtue of a power conferred to him by the board of directors of the Company in its meeting of July 9th, 2015 (hereafter "the Board Meeting").

A copy of the minutes of the Board Meeting will remain attached to the present deed.

Such appearing person, in the capacity indicated above, requests the undersigned notary to certify his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated on October 23rd, 2014 before Maître Blanche MOUTRIER prenamed, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3600 of November 27th, 2014, deed modified for the last time on January 19th, 2015 before Maître Blanche Moutrier, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 499 of February 24th 2015.

2) According to article 5 of the by-laws of the Company:

“ 5. Issued and authorised share capital.

5.1 Issued share capital

The issued share capital of the Company is set at 379.000,-usd divided into 3.790 ordinary shares with a nominal value of 100,-usd each and entirely paid in.

5.2 Authorised share capital

The authorised share capital of the Company is set at 10.000.000,-usd divided into 100.000 ordinary shares with a nominal value of 100,-usd each.

5.3 Alterations of share capital

5.3.1 All shares in the share capital of the Company (each a Share) shall be issued by the Company as fully paid-up with the rights and obligations set out in these Articles.

5.3.2 Notwithstanding any other provision of this Article 5.3, no Shares may be issued by the Company if such issue would result in the issued share capital of the Company exceeding the authorised share capital of the Company as set out in Article 5.2.

5.3.3 Within the limits of the authorized capital set out in Article 5.2, the Board is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issue of new Shares, grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favour of new shareholders) or in any other manner determined by the Board.

5.3.4 The Board is also authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

5.3.5 The Board is especially authorized to issue such new Shares (or grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares) by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares (or options exercisable into new Shares, or instruments convertible into new Shares) in relation to the Employee Share Option Plan (ESOP) up to the amount of 500.000,-usd.

5.3.6 The Board is especially authorized to issue such new Shares (or grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares) by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares (or options exercisable into new Shares, or instruments convertible into new Shares) in relation to the Founders Option Pool up to the amount of 200.000,-usd.

5.3.7 The Board is especially authorized to issue new Shares (or grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares) by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares (or options exercisable into new Shares, or instruments convertible into new Shares) in relation to the Angel Investment up to the amount of 3.630.000,-usd to be allocated to the Lenders for the amount of 3.025.000,-usd and to the Founders Option Pool of up to 605.000,-usd.

5.3.8 The Board is especially authorized to issue new Shares (or grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares) by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares (or options exercisable into new Shares, or instruments convertible into new Shares) in relation to the Service Providers, i.e. one or more followon private capital financing broker warrants or suppliers and advisors in supplying services, and Founders Option Pool associated up to the amount of 5.394.000,-usd.

5.3.9 Such authorizations will expire on the fifth anniversary of the publication of the present deed in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

5.3.10 The Board is authorized to do all things necessary to amend Article 5 of the present Articles in order to record the change of the issued share capital and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Board is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

5.4 Power to issue different classes of Shares and attach rights Subject to the provisions of the 1915 Law, the Shareholders may resolve in general meeting to create new classes of Shares and determine the features, rights and restrictions of such classes of Shares.

5.5 Redeemable shares

5.5.1 Subject to the provisions of the 1915 Law (and article 49-8 in particular), Shares may be issued on terms that they are to be redeemed at the option of the Company, provided that the Shareholders have in general meeting approved the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares. In this case, the Articles shall specify that such Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

5.5.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, the Company may be authorised by the Shareholders in general meeting to acquire its own Shares by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented by Shareholders attending the meeting.

5.6 Variation of rights

5.6.1 The rights attached to a class of Shares may be varied with the approval of Shareholders in general meeting in accordance with the provisions of the 1915 Law and Article 22.5 of these Articles.

5.6.2 The rights attached to a class of Shares are not, unless otherwise expressly provided for in the rights attaching to those Shares, deemed to be varied by the issue of further Shares of the same class or by the redemption by the Company of its own Shares.

5.7 Share premium

All share premium, if any, paid to the Company shall be at all times freely distributable by the Company provided that the applicable legal conditions are met (in particular, but not limited to the share premium constituting distributable amounts in accordance with law). Where a share premium is provided for, the amount thereof must be paid up in full.”

3) The board of directors of the Company decided during the Board Meeting the increase of the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

4) The board of directors of the Company further decided during the Board Meeting to accept the following subscriptions by:

- Dromana Holdings Pty Ltd, a company duly formed and validly existing under the laws of Australia with the registered office at 283, Rokeby Road, 6008 Subiaco (Australia) of 1.373 shares for a total subscription price of 1.811.519,-usd, to be divided into 137.300,-usd as share capital and 1.674.219,-usd as share premium, paid by a contribution in cash;

- Roca Investments Ltd, a company duly formed and validly existing under the laws of Bermuda with the registered office at 5th floor, Richmond House, 12 Par-la-Ville Road, Hamilton HM05 (Bermuda) of 833 shares for a subscription price of 1.098.727,-usd, to be divided into 83.300,-usd as share capital and 1.015.427,-usd as share premium, paid by a contribution in cash;

- certain persons indicated in the list below, of 742 shares for a subscription price of 997.500,-usd to be divided into 74.200,-usd as share capital and 923.300,-usd as share premium, paid by a contribution in kind consisting in the conversion into ordinary shares of the loan notes subscribed in December 2014 by these persons.

Subscribers	Subscription price (USD)	Shares issued	Nominal value (USD)	Share premium (USD)
Bvrne Holdings Pty Ltd	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
David Kempton	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
Dromana Holdings Pty	335.000,-	253	25.300,-	309.700,-
Fitel Nominees	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
GMP Securities LP	100.000,-	75	7.500,-	92.500,-
Hugo John de Salis	15.000,-	11	1.100,-	13.900,-
IKS Foundation Ltd	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
JM Finn Nominees Ltd	75.000,-	56	5.600,-	69.400,-
K & D Corporation Pty	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
Laurence John Knight	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
Oberon Ltd	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
SST Renewable Ltd	27.500,-	20	2.000,-	25.500,-
Susan Marie Douglass	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
Timothy William Daniel	5.000,-	3	300,-	4.700,-
Brian J. Whalen	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
Allen B. Funk	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
Corporate Equity Pty Ltd	65.000,-	49	4.900,-	60.100,-
Total	997.500,-	742	74.200,-	923.300,-

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), such value of the contribution made by means of a contribution in kind is established by a report of the company Grant

Thornton Lux Audit S.A. with registered office at 89A, Pafebruch L-8308 Capellen, in its capacity as agreed independent auditor which concludes that:

“Based on our work, no fact came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of shares to be issued, increased by the share premium”

Said report, after having been signed ne varietur by the special attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Consequently, the board of directors of the Company has decided the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 294.800,-usd so that to raise it from its current amount of 379.000,-usd to the amount of 673.800,-usd by the issuance of 2.948 new shares with a nominal value of 100,-usd each and with a total share premium of 3.612.946,-usd having same rights and obligations than the existing shares.

5) The 2.948 new shares with a nominal value of 100,-usd each and with a total share premium of 3.612.946,-usd have been subscribed in full by the above mentioned subscribers and paid up as was evidenced to the undersigned notary.

6) Article 5.1 of the by-laws of the Company shall be now read as follows:

“ **5.1. Issued share capital.** The issued share capital of the Company is set at 673.800,-usd divided into 6.738 ordinary shares with a nominal value of 100,-usd each and entirely paid in.”

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3.600,- euros.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person has signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le dix juillet.

Par devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Charles DURO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration «Helio Energia Holdings S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après “la Société”), mandaté à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 juillet 2015 (ci-après “la Réunion du Conseil d'Administration”).

Une copie du procès-verbal de la Réunion Conseil d'Administration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de constater comme suit ses déclarations:

1) La Société a été constituée le 23 Octobre 2014 par devant Maître Blanche MOUTRIER prénommée, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3600 du 27 novembre 2014, acte modifié pour la dernière fois le 19 janvier 2015 par devant Maître Blanche MOUTRIER, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 499 du 24 février 2015.

2) Selon l'article 5 des statuts de la Société:

« 5. Capital social émis et Capital autorisé.

5.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à 379.000,-usd divisé en 3.790 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100,-usd chacune, entièrement libérées.

5.2 Capital Social Autorisé

La Société dispose d'un capital social autorisé de 10.000.000,-usd divisé en 100.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100,-usd chacune.

5.3 Modifications du capital social

5.3.1. Toutes les actions de la Société (individuellement une Action) seront émises par la Société entièrement libérées avec les droits et obligations figurant aux présents Statuts.

5.3.2. Nonobstant toute autre disposition du présent article 5.3. aucune Action ne peut être émise par la Société qui aurait pour effet que le capital social émis de la Société dépasse le montant du capital autorisé de la Société tel qu'il est défini à l'article 5.2.

5.3.3. Dans les limites du capital social autorisé défini à l'article 5.2, le Conseil est autorisé à et reçoit le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles Actions, l'attribution d'options exerçables en Actions, de droits de souscrire ou de convertir tous instruments en Actions, par apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation de réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Conseil.

5.3.4. Le Conseil est également autorisé à déterminer la date et le lieu de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Actions. Si l'apport devant être fait à la Société pour les Actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces Actions, ce surplus devra être traité dans les livres de la Société comme une prime d'émission relative à ces Actions.

5.3.5. Le Conseil est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions (ou à attribuer des options exerçables en Actions, des droits de souscrire ou de convertir tous instruments en Actions) en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles Actions (ou des options exerçables en Actions ou des droits de souscrire ou de convertir des instruments en actions) en relation avec le plan d'intéressement des employés à concurrence du montant de 500.000,-usd.

5.3.6. Le Conseil est particulièrement autorisé à émettre ces nouvelles actions (ou l'octroi d'options exerçables en actions, de droits de souscription ou de conversion des instruments en actions) en annulant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires à souscrire les nouvelles actions (ou options exerçables en actions nouvelles ou de titres convertibles en actions nouvelles) par rapport au Founders Option Pool à concurrence du montant de 200.000, -usd.

5.3.7. Le Conseil est particulièrement autorisé à émettre de nouvelles actions (ou l'octroi d'options exerçables en actions, de droits de souscription ou de conversion des instruments en actions) en annulant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions (ou options exerçables en actions nouvelles ou de titres convertibles en actions nouvelles) par rapport au Angel Investment concurrence du montant de 3.630.000,-usd à allouer aux Lenders de 3.025.000,-usd et au Founders Option Pool pour 605.000,-usd.

5.3.8. Le Conseil est particulièrement autorisé à émettre de nouvelles actions (ou l'octroi d'options exerçables en actions, de droits de souscription ou de conversion des instruments en actions) en annulant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions (ou options exerçables en actions nouvelles ou de titres convertibles en actions nouvelles) en relation avec les Service Providers, par exemple, une ou plusieurs suites de mandats privés de courtage de financement du capital ou des fournisseurs et conseillers dans la fourniture de services, et le Founders Option Pool y relatif à concurrence du montant de 5.394.000,-usd.

5.3.9. Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication du présent acte dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

5.3.10. Le Conseil est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base du présent article. Le Conseil est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la Loi de 1915. Par ailleurs, le Conseil peut déléguer à n'importe quel administrateur ou dirigeant de la Société ou à tout autre personne, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions ou de faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social à la suite d'une augmentation réalisée sur base du présent article.

5.4 Pouvoir d'émettre différentes classes d'actions et droits y attachés Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, les Actionnaires peuvent décider en assemblée générale de créer de nouvelles classes d'Actions et déterminer les caractéristiques, droits et restrictions de ces nouvelles classes d'actions.

5.5 Actions rachetables

5.5.1 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (et de l'article 49-8 en particulier), les Actions peuvent être émises en précisant les termes auxquels elles sont rachetables à l'option de la Société, à condition que les Actionnaires en assemblée générale aient approuvé les termes et les conditions et la manière du rachat de ces Actions. Dans ce cas, les Statuts doivent préciser que ces actions sont rachetables conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.5.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, la Société peut être autorisée par les actionnaires en assemblée générale à acquérir ses propres Actions à la majorité simple des votes, indépendamment de la proportion du capital représenté par les Actionnaires participant à l'assemblée.

5.6 Variation des droits

5.6.1 Les droits attachés à une classe d'Actions peuvent être modifiés par les Actionnaires en assemblée générale conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de l'article 21.5 de ces Statuts.

5.6.2 Les droits attachés à une classe d'Actions ne sont pas, à moins qu'il n'en soit prévu autrement par les droits attachés à ces Actions, considérés comme modifiés par l'émission ultérieure d'Actions de la même classe ou par le rachat de ses propres Actions par la Société.

5.7 Prime d'émission

Toute prime d'émission, le cas échéant, payée à la Société doit être à tout moment librement distribuable par la Société, à condition que les conditions légales applicables soient remplies (en particulier, mais pas seulement, celles limitées à la

prime d'émission constituant un montant distribuable conformément à la loi). Lorsqu'une prime d'émission est prévue, le montant de celle-ci doit être intégralement versé.»

3) Le conseil d'administration de la Société a décidé pendant la Réunion du Conseil d'Administration l'augmentation du capital social souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital social souscrit à intervenir.

4) Le conseil d'administration de la Société a également décidé pendant la Réunion du Conseil d'Administration d'accepter les souscriptions suivantes de:

- Dromana Holdings Pty Ltd, une société de droit australien ayant son siège social à 283, Rokeby Road, 6008 Subiaco (Australie) de 1.373 actions pour un prix de souscription de 1.811.519,-usd, à diviser en 137.300,-usd de capital social et 1.674.219,-usd de prime d'émission, libéré par un apport en numéraire;

- Roca Investments Ltd, une société de droit de Bermuda ayant son siège social à 5th floor, Richmond House, 12 Par-la-Ville Road, Hamilton HM05 (Bermuda), de 833 actions pour un prix de souscription de 1.098.727,-usd, à diviser en 83.300,-usd de capital social et 1.015.427,-usd de prime d'émission, libéré par un apport en numéraire;

- les personnes indiquées dans la liste ci-dessous, de 742 actions pour un prix de souscription de 997.500,-usd, à diviser en 74.200,-usd de capital social et 923.300,-usd de prime d'émission, libéré par un apport autre qu'en numéraire consistant en la conversion en actions ordinaires des «loan notes» souscrits en décembre 2014 par ces personnes.

Souscripteurs	Prix de souscription (USD)	Actions émises	Valeur nominale (USD)	Prime d'émission (USD)
Bvrne Holdings Pty Ltd	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
David Kempton	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
Dromana Holdings Pty Ltd	335.000,-	253	25.300,-	309.700,-
Fitel Nominees	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
GMP Securities LP	100.000,-	75	7.500,-	92.500,-
Hugo John de Salis	15.000,-	11	1.100,-	13.900,-
IKS Foundation Ltd	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
JM Finn Nominees Ltd	75.000,-	56	5.600,-	69.400,-
K & D Corporation Pty	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
Laurence John Knight	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
Oberon Ltd	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
SST Renewable Ltd	27.500,-	20	2.000,-	25.500,-
Susan Marie Douglass	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
Timothy William Daniel	5.000,-	3	300,-	4.700,-
Brian J. Whalen	25.000,-	18	1.800,-	23.200,-
Allen B. Funk	50.000,-	37	3.700,-	46.300,-
Corporate Equity Pty Ltd	65.000,-	49	4.900,-	60.100,-
Total	997.500,-	742	74.200,-	923.300,-

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), la valeur de cet apport en nature est établi par un rapport de la société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à 89A, Pafebruch L-8308 Capellen en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, dont les conclusions sont les suivantes:

“Based on our work, no fact came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of shares to be issued, increased by the share premium”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire spécial et le notaire instrumentaire, restera attaché au présent acte.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 294.800,-usd pour le porter de son montant actuel de 379.000,-usd au montant de 673.800,-usd par l'émission de 2.948 nouvelles actions avec une valeur nominale de 100,-usd chacune et avec une prime d'émission totale de 3.615.946,-usd ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5) Les 2.948 nouvelles actions avec une valeur nominale de 100,-usd chacune et avec une prime d'émission totale de 3.615.946,-usd ont été souscrites par les souscripteurs ci-avant mentionnés et ont été libérées tel qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

6) L'article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **5.1 Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à 673.800,-usd divisé en 6.738 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100,-usd chacune, entièrement libérées.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison du présent acte est évalué approximativement à la somme de 3.600.- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.DURO, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122113/317.

(150132144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Excellence Logging Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 143.622,58.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.241.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of July.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

there appeared:

Peggy Simon, notary's clerk, having her professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of directors (conseil de gérance) (the Board) of EXCELLENCE LOGGING TOPCO S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196241 (the Company), on or about July 9, 2015, an extract of such resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalized.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) on 4 June 2015 number 1410, page 67640 and following. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 8, 2015 pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, acting in replacement of the notary Henri Beck, residing in Echternach, not yet published in the Memorial.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is set at one hundred four thousand six hundred twenty-two United States dollars and fifty-eight cents (USD 104,622.58) represented by:

- two hundred thirty-six thousand nine hundred seventeen (236,917) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred fifteen (236,915) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred twelve (236,912) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- thirty-thousand three hundred fifty-eight (30,358) B1 ordinary shares (the B1 Ordinary Shares), thirty thousand three hundred fifty-seven (30,357) B2 ordinary shares (the B2 Ordinary Shares), thirty-thousand three hundred fifty-one (30,351) B3 ordinary shares (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- fifty-one thousand eight hundred seventy-three (51,873) C1 ordinary shares 1 (the C1 Ordinary Shares 1), fifty-one thousand eight hundred sixty-nine (51,869) C1 ordinary shares 2 (the C1 Ordinary Shares 2), fifty-one thousand eight hundred sixty-seven (51,867) C1 ordinary shares 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares

1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary share 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary share 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary share 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- two million seven hundred fifty thousand four hundred fifty-one (2,750,451) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), two million seven hundred fifty thousand four hundred forty-nine (2,750,449) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- two million and one thousand nine hundred twenty (2,001,920) NV1 non-voting preference shares (the NV1 Non-Voting Preference Shares), two million and one thousand nine hundred nineteen (2,001,919) NV2 non-voting preference shares (the NV2 Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

(ii) That pursuant to article 5.4 of the Articles, the Board is authorized to increase the share capital of the Company up to five million United States Dollars (USD 5,000,000) by the issue of new shares within the limits of the authorized capital, allocated in each class of Shares pro rata the number of Shares per class at incorporation of the Company, and in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement (as defined in the Articles) (the Authorized Share Capital), to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue while waiving or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued, in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

(iii) That the Board, by resolutions adopted on or about the date hereof (the Board Resolutions) in accordance with the authority conferred upon it by article 5.4 of the Articles, approved the issuance of:

- twenty-two thousand seven hundred forty-five (22,745) B1 Ordinary Shares;
- twenty-two thousand seven hundred forty-four (22,744) B2 Ordinary Shares;
- twenty-two thousand seven hundred forty-four (22,744) B3 Ordinary Shares;
- thirty-eight thousand eight hundred sixty-five (38,865) C1 Ordinary Shares 1;
- thirty-eight thousand eight hundred sixty-four (38,864) C1 Ordinary Shares 2;
- thirty-eight thousand eight hundred sixty-four (38,864) C1 Ordinary Shares 3;
- three hundred fifty-seven thousand five hundred eighty-six (357,586) V1 Voting Preference Shares;
- three hundred fifty-seven thousand five hundred eighty-six (357,586) V2 Voting Preference Shares;
- one million five hundred thousand one (1,500,001) NV1 Non-Voting Preference Shares; and
- one million five hundred thousand one (1,500,001) NV2 Non-Voting Preference Shares,

all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, subscribed as follows:

Shareholder	Class of subscribed and paid up shares	Contribution in cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
Excellence Logging Manco	22,745 B1 Ordinary Shares	USD 3,900,000	USD 39,000	USD 3,861,000
S.à r.l.	22,744 B2 Ordinary Shares			
	22,744 B3 Ordinary Shares			
	38,865 C1 Ordinary Shares			
	1 38,864 C1 Ordinary Shares			
	2 38,864 C1 Ordinary Shares			
	3 357,586 V1 Voting Preference Shares			
	357,586 V2 Voting Preference Shares			
	1,500,001 NV1 Non-Voting Preference Shares			
	1,500,001 NV2 Non-Voting Preference Shares			

the above mentioned shares are issued in exchange for the payment of three million nine hundred thousand United States Dollars (USD 3,900,000.-). This increases the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand United States Dollars (USD 39,000) so as to bring it from its current amount of one hundred four thousand six hundred twenty-

two United States dollars and fifty-eight cents (USD 104,622.58) to one hundred forty-three thousand six hundred twenty-two United States dollars and fifty-eight cents (USD 143,622.58) represented by:

- two hundred thirty-six thousand nine hundred seventeen (236,917) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred fifteen (236,915) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred twelve (236,912) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- fifty-three thousand one hundred three (53,103) B1 ordinary shares (the B1 Ordinary Shares), fifty-three thousand one hundred one (53,101) B2 ordinary shares (the B2 Ordinary Shares), fifty-three thousand ninety-five (53,095) B3 ordinary shares (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- ninety thousand seven hundred thirty-eight (90,738) C1 ordinary shares 1 (the C1 Ordinary Shares 1), ninety thousand seven hundred thirty-three (90,733) C1 ordinary shares 2 (the C1 Ordinary Shares 2), ninety thousand seven hundred thirty-one (90,731) C1 ordinary shares 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary share 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary share 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary share 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- three million one hundred and eight thousand thirty-seven (3,108,037) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), three million one hundred and eight thousand thirty-five (3,108,035) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- three million five hundred and one thousand nine hundred twenty-one (3,501,921) NV1 non-voting preference share (the NV1 Non-Voting Preference Shares), three million five hundred and one thousand nine hundred twenty (3,501,920) NV2 non-voting preference share (the NV2 Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

(iv) That the Board Resolutions record the decision of the Board, taken in accordance with article 5.4 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and issue all the new shares to the shareholders of the Company, as above described.

(v) That the new shares have been paid up to the Company by way of a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of USD 3,900,000 (the Contribution).

Such Contribution is to be allocated as follows:

(i) an amount of thirty-nine thousand United States Dollars (USD 39,000.-) to the share capital account of the Company, and

(ii) an amount of three million eight hundred sixty-one thousand United States Dollars (USD 3,861,000.-) to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended, the Contribution to the Company has been the subject of a report prepared by Compagnie Européenne de Révision, Sàrl, Réviseur d'entreprises, dated July 9, 2015 which concludes as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number of the shares and par value to be issued and the amount to be booked as share premium and receivable.”

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

(vi) That the amount of three million nine hundred thousand United States Dollars (USD 3,900,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary.

(vii) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at one hundred forty-three thousand six hundred twenty-two United States dollars and fifty-eight cents (USD 143,622.58) represented by:

- two hundred thirty-six thousand nine hundred seventeen (236,917) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred fifteen (236,915) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred twelve (236,912) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- fifty-three thousand one hundred three (53,103) B1 ordinary shares (the B1 Ordinary Shares), fifty-three thousand one hundred one (53,101) B2 ordinary share (the B2 Ordinary Shares), fifty-three thousand ninety-five (53,095) B3 ordinary shares (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- ninety thousand seven hundred thirty-eight (90,738) C1 ordinary shares 1 (the C1 Ordinary Shares 1), ninety thousand seven hundred thirty-three (90,733) C1 ordinary shares 2 (the C1 Ordinary Shares 2), ninety thousand seven hundred thirty-one (90,731) C1 ordinary shares 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary share 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary share 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary share 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- three million one hundred and eight thousand thirty-seven (3,108,037) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), three million one hundred and eight thousand thirty-five (3,108,035) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- three million five hundred and one thousand nine hundred twenty-one (3,501,921) NV1 non-voting preference shares (the NV1 Non-Voting Preference Shares), three million five hundred and one thousand nine hundred twenty (3,501,920) NV2 non-voting preference shares (the NV2 Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

The A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C1 Ordinary Shares and the C2 Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares.

The Voting Shares Preference Shares and the Non-Voting Preference Shares are collectively referred to as the Preference Shares.

The Ordinary Shares, the Preference Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Grevenmacher, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

a comparu:

Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par résolutions adoptées par le conseil de gérance (le Conseil) de EXCELLENCE LOGGING TOPCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196241 (la Société) en date du 9 juillet 2015, ou à une date approximative, un extrait desdites résolutions, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg le 30 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1410, pages 67640 et suivantes le 4 juin 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 juillet 2015 suivant un acte du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, agissant en remplacement du notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, dont la publication au Mémorial est en cours.

La partie comparante, agissant en la qualité précitée, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(i) Que selon l'article 5.1 des Statuts, le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre mille six cent vingt-deux Dollars Américains et cinquante-huit centimes (USD 104.622,58) représenté par:

- deux cent trente-six mille neuf cent dix-sept (236.917) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), deux cent trente-six mille neuf cent quinze (236.915) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), deux cent trente-six mille neuf cent douze (236.912) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- trente mille trois cent cinquante-huit (30.358) actions ordinaires B1 (les Actions Ordinaires B1), trente mille trois cent cinquante-sept (30.357) actions ordinaires B2 (les Actions Ordinaires B2), trente mille trois cent cinquante-et-une (30.351) actions ordinaires B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (USD 0,01),

- cinquante-et-un mille huit cent soixante-treize (51.873) actions ordinaires C11 (les Actions Ordinaires C11), cinquante-et-un mille huit cent soixante-neuf (51.869) actions ordinaires C12 (les Actions Ordinaires C12), cinquante-et-un mille huit cent soixante-sept (51.867) actions ordinaires C13 (les Actions Ordinaires C13 et avec les Actions Ordinaires C11 et les Actions Ordinaires C12, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C21 (les Actions Ordinaires C21), zéro (0) action ordinaire C22 (les Actions Ordinaires C22), zéro (0) action ordinaire C23 (les Actions Ordinaires C23 et avec les Actions Ordinaires C21 et les Actions Ordinaires C22, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- deux millions sept cent cinquante mille quatre cent cinquante-et-un (2.750.451) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), deux millions sept cent cinquante mille quatre cent quarante-neuf (2.750.449) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- deux millions mille neuf cent vingt (2.001.920) actions de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), deux millions mille neuf cent dix-neuf (2.001.919) actions de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

(ii) Que conformément à l'article 5.4 des Statuts, le Conseil est autorisé à augmenter le capital social de la Société à hauteur de cinq millions de Dollars Américains (USD 5.000.000) par voie de l'émission de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, attribuées à chaque classe d'Actions au prorata du nombre d'Actions par classe à la constitution de la Société, et conformément aux conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires (tel qu'il est défini dans les Statuts) (le Capital Autorisé), aux personnes et selon les conditions qu'il jugera convenables, et précisément de procéder à une telle émission, tout en supprimant ou limitant les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants au titre des nouvelles actions à souscrire conformément aux conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires.

(iii) Que le Conseil, par résolutions adoptées au jour, ou à une date approximative, de la date des présentes (les Résolutions du Conseil) conformément au pouvoir qui lui a été attribué sous l'article 5.4 des Statuts, a approuvé l'émission de:

- vingt-deux mille sept cent quarante-cinq (22.745) Actions Ordinaires B1;
- vingt-deux mille sept cent quarante-quatre (22.744) Actions Ordinaires B2; et
- vingt-deux mille sept cent quarante-quatre (22.744) Actions Ordinaires B3;
- trente-huit mille huit cent soixante-cinq (38.865) Actions Ordinaires C11;
- trente-huit mille huit cent soixante-quatre (38.864) Actions Ordinaires C12;
- trente-huit mille huit cent soixante-quatre (38.864) Actions Ordinaires C13;
- trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (357.586) Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1;
- trois cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (357.586) Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2;
- un million cinq cent mille une (1.500.001) Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1; et
- un million cinq cent mille une (1.500.001) Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2;

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, souscrite de la manière suivante:

Actionnaire	Classe d'actions souscrites et libérées	Apport en numéraire	Montant alloué au compte de capital social de la Société	Montant alloué au compte de prime d'émission de la Société
Excellence Logging	22.745 Actions Ordinaires B1	USD 3.900.000	USD 39.000	USD 3.861.000

Manco S.à r.l.	22.744 Actions Ordinaires B2
	22.744 Actions Ordinaires B3
	38.865 Actions Ordinaires C1 1
	38.864 Actions Ordinaires C1 2
	38.864 Actions Ordinaires C1 3
	357.586 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1
	357.586 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2
	1.500.001 Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1
	1.500.001 Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2

Les actions susmentionnées sont émises en contrepartie du paiement de trois millions neuf cent mille Dollars Américains (USD 3.900.000). Cette augmentation du capital social de la Société, d'un montant de trente-neuf mille Dollars Américains (USD 39.000) de sorte que le capital social est porté de son montant actuel de cent quatre mille six cent vingt-deux Dollars Américains et cinquante-huit centimes (USD 104.622,58) à cent quarante-trois mille six cent vingt-deux Dollars Américains et cinquante-huit centimes (USD 143.622,58), représenté par:

- deux cent trente-six mille neuf cent dix-sept (236.917) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), deux cent trente-six mille neuf cent quinze (236.915) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), deux cent trente-six mille neuf cent douze (236.912) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- cinquante-trois mille cent trois (53.103) actions ordinaires B1 (les Actions Ordinaires B1), cinquante-trois mille cent une (53.101) actions ordinaires B2 (les Actions Ordinaires B2), cinquante-trois mille quatre-vingt-quinze (53.095) actions ordinaires B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (USD 0,01),

- quatre-vingt-dix mille sept cent trente-huit (90.738) actions ordinaires C1 1 (les Actions Ordinaires C1 1), quatre-vingt-dix mille sept cent trente-trois (90.733) actions ordinaires C1 2 (les Actions Ordinaires C1 2), quatre-vingt-dix mille sept cent trente-et-une (90.731) actions ordinaires C1 3 (les Actions Ordinaires C13 et avec les Actions Ordinaires C1 1 et les Actions Ordinaires C1 2 , les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C2 1 (les Actions Ordinaires C2 1), zéro (0) action ordinaire C2 2 (les Actions Ordinaires C2 2), zéro (0) action ordinaire C23 (les Actions Ordinaires C2 3 et avec les Actions Ordinaires C2 1 et les Actions Ordinaires C2 2 , les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- trois millions cent huit mille trente-sept (3.108.037) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), trois millions cent huit mille trente-cinq (3.108.035) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- trois millions cinq cent un mille neuf cent vingt-et-une (3.501.921) actions de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), trois millions cinq cent un mille neuf cent vingt (3.501.920) actions de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

(iv) Que les Résolutions du Conseil enregistrent la décision du Conseil, prise conformément à l'Article 5.4 des Statuts, de retirer les droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants de la Société et d'émettre toutes les nouvelles actions aux actionnaires de la Société ainsi que cela est décrit ci-avant.

(v) Que les nouvelles actions ont été libérées à la Société par un apport en nature se composant de créances d'un montant total de USD 3.900.000 (l'Apport).

Cet Apport sera affecté comme suit:

- (i) un montant de trente-neuf mille Dollars Américains (USD 39.000) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois millions huit cent soixante-et-un mille Dollars Américains (USD 3.861.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, l'Apport à la Société a fait l'objet d'un rapport préparé par Compagnie Européenne de Révision, Sàrl, Réviseur d'entreprises, en date du 9 juillet 2015 dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'est venu à notre attention, qui nous ferait croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises et au montant comptabilisé au titre de prime d'émission et créance.»

Ledit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

(vi) Que le montant de trois millions neuf cent mille Dollars Américains (USD 3.900.000) a été mis à la libre disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

(vii) Qu'en conséquence de l'augmentation de capital social émis décrite ci-dessus, l'Article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-trois mille six cent vingt-deux Dollars Américains et cinquante-huit centimes (USD 143.622,58) représenté par:

- deux cent trente-six mille neuf cent dix-sept (236.917) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), deux cent trente-six mille neuf cent quinze (236.915) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), deux cent trente-six mille neuf cent douze (236.912) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- cinquante-trois mille cent trois (53.103) actions ordinaires B1 (les Actions Ordinaires B1), cinquante-trois mille cent une (53.101) actions ordinaires B2 (les Actions Ordinaires B2), cinquante-trois mille quatre-vingt-quinze (53.095) actions ordinaires B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (USD 0,01),

- quatre-vingt-dix mille sept cent trente-huit (90.738) actions ordinaires C11 (les Actions Ordinaires C11), quatre-vingt-dix mille sept cent trente-trois (90.733) actions ordinaires C12 (les Actions Ordinaires C12), quatre-vingt-dix mille sept cent trente-et-une (90.731) actions ordinaires C13 (les Actions Ordinaires C13 et avec les Actions Ordinaires C11 et les Actions Ordinaires C12, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C21 (les Actions Ordinaires C21), zéro (0) action ordinaire C22 (les Actions Ordinaires C22), zéro (0) action ordinaire C23 (les Actions Ordinaires C23 et avec les Actions Ordinaires C21 et les Actions Ordinaires C22, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- trois millions cent huit mille trente-sept (3.108.037) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), trois millions cent huit mille trente-cinq (3.108.035) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- trois millions cinq cent un mille neuf cent vingt-et-une (3.501.921) actions de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), trois millions cinq cent un mille neuf cent vingt (3.501.920) actions de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

Les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C1 et les Actions Ordinaires C2 sont désignées collectivement les Actions Ordinaires.

Les Actions de Préférence Avec Droit de Vote et les Actions de Préférence Sans Droit de Vote sont désignées collectivement les Actions de Préférence.

Les Actions Ordinaires, les Actions de Préférence et les Actions de Commandité sont désignées collectivement les Actions et individuellement une Action.»

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte rédigé en anglais et celui rédigé en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5948. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121986/392.

(150132406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Alpinum Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120786/9.

(150130554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.647.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120280/10.

(150129988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Septavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.023.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of July

Before Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Index Ventures VII (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the limited Partnerships (Jersey) Law 1994 on 17 February 2014 with registered number 1759, having its registered office at n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VII Limited, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the limited Partnerships (Jersey) Law 1994 on 17 February 2014 with registered number 1786, having its registered office at n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VII Limited, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the Separate limited Partnerships (Jersey) Law 2011 with registered number 13, having its registered office at Ogier house, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Septavest S.à r.l. having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 187.023 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 29 April, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1888 of 19 July 2014. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Jacques KESSELER on 6 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at two million two hundred thirty five thousand twenty six Euros and eighty nine cents (EUR 2,235,026.89) represented by one hundred fifty nine million five hundred three thousand five hundred thirty eight (159,503,538) class A shares and by sixty three million nine hundred ninety nine thousand one hundred fifty one (63,999,151) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 3,798,912 class A shares for Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
2. 153,312,073 class A shares for Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
3. 2,392,553 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
4. 61,515,984 class B shares for Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
5. 1,523,180 class B shares for Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 959,987 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy two thousand two hundred sixty eight Euros and thirty three cents (EUR 472,268.33) so as to raise it from its present amount of two million two hundred thirty five thousand twenty six Euros and eighty nine cents (EUR 2,235,026.89) to two million seven hundred seven thousand two hundred ninety five Euros and twenty-two cents (EUR 2,707,295.22) by the creation and the issue of forty seven million two hundred twenty six thousand eight hundred thirty three (47,226,833) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the forty seven million two hundred twenty six thousand eight hundred thirty three (47,226,833) new class C shares as follows:

(a) Forty five million three hundred ninety four thousand four hundred thirty two (45,394,432) new class C shares by Index Ventures VII (Jersey), L.P. by a contribution in cash of four hundred fifty three thousand nine hundred forty four Euros and thirty two cents (EUR 453,944.32);

(b) One million one hundred twenty three thousand nine hundred ninety nine (1,123,999) new class C shares by Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of eleven thousand two hundred thirty nine Euros and ninety nine cents (EUR 11,239.99);

(c) Seven hundred eight thousand four hundred two (708,402) new class C shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of seven thousand eighty four Euros and two cents (EUR 7,084.02).

3) Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of four hundred seventy two thousand two hundred sixty eight Euros and thirty three cents (EUR 472,268.33) so as to raise it from its present amount of two million two hundred thirty five thousand twenty six Euros and eighty nine cents (EUR 2,235,026.89) to two million seven hundred seven thousand two hundred ninety five Euros and twenty-two cents (EUR 2,707,295.22) by the creation and the issue of forty seven million two hundred twenty six thousand eight hundred thirty three (47,226,833) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the forty seven million two hundred twenty six thousand eight hundred thirty three (47,226,833) new class C shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Forty five million three hundred ninety four thousand four hundred thirty two (45,394,432) new class C shares by Index Ventures VII (Jersey), L.P. by a contribution in cash of four hundred fifty three thousand nine hundred forty four Euros and thirty two cents (EUR 453,944.32);

(b) One million one hundred twenty three thousand nine hundred ninety nine (1,123,999) new class C shares by Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of eleven thousand two hundred thirty nine Euros and ninety nine cents (EUR 11,239.99);

(c) Seven hundred eight thousand four hundred two (708,402) new class C shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of seven thousand eighty four Euros and two cents (EUR 7,084.02).

The forty seven million two hundred twenty six thousand eight hundred thirty three (47,226,833) new class C shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of four hundred seventy two thousand two hundred sixty eight Euros and thirty three cents (EUR 472,268.33) which are now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class C shares, first paragraph of Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at two million seven hundred seven thousand two hundred ninety five Euros and twenty-two cents (EUR 2,707,295.22) represented by hundred fifty nine million five hundred three thousand five hundred thirty eight (159,503,538) class A shares, by sixty three million nine hundred ninety nine thousand one hundred fifty one (63,999,151) class B shares, and by forty seven million two hundred twenty six thousand eight hundred thirty three (47,226,833) class C shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Index Ventures VII (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du limited Partnership (Jersey) de 1994 en date du 17 février 2014 sous le numéro d'immatriculation 1759, ayant son siège social au n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VII Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du limited Partnership (Jersey) de 1994 en date du 17 février 2014 sous le numéro d'immatriculation 1786, ayant son siège social au n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VII Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du Separate limited Partnership (Jersey) de 2011 sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à Ogier house, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Septavest S.à r.l. avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 187.023 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 29 avril 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1888 le 19 juillet 2014. Les articles ont été dernièrement modifiés par acte du notaire Maître Jacques KESSELER le 6 juillet 2015, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent trente-cinq mille vingt-six Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.235.026,89) représenté par cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille cinq cent trente-huit (159.503.538) parts sociales de classe A et soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-et-un (63.999.151) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A et classe B sont réparties entre les associés comme suit:

1. 3.798.912 parts sociales de classe A pour Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
2. 153.312.073 parts sociales de classe A pour Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
3. 2.392.553 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 61.515,984 parts sociales de classe B pour Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
5. 1,523,180 parts sociales de classe B pour Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 959,987 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) S.L.P.;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit euros et trente-trois centimes (EUR 472.268,33) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente-cinq mille vingt-six Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.235.026,89) à deux millions sept cent sept mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-deux centimes (EUR 2.707.295,22) par la création et l'émission de quarante-sept millions deux cent vingt-six mille huit cent trente-trois (47.226.833) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.

2) Souscription et libération des quarante-sept millions deux cent vingt-six mille huit cent trente-trois (47.226.833) nouvelles parts sociales de classe C comme suit:

(a) quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente-deux (45.394.432) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VII (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent cinquante-trois mille neuf cent quarante-quatre euros et trente-deux centimes (EUR 453,944.32);

(b) un million cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.123.999) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de onze mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.239,99);

(c) sept cent huit mille quatre cent deux (708.402) nouvelles parts de classe C par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de sept mille quatre-vingt-quatre euros et deux centimes (EUR 7.084,02).

3) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit euros et trente-trois centimes (EUR 472.268,33) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente-cinq mille vingt-six Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.235.026,89) à deux millions sept cent sept mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-deux centimes (EUR 2.707.295,22) par la création et l'émission de quarante-sept millions deux cent vingt-six mille huit cent trente-trois (47.226.833) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les quarante-sept millions deux cent vingt-six mille huit cent trente-trois (47.226.833) nouvelles parts sociales de classe C sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente-deux (45.394.432) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VII (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent cinquante-trois mille neuf cent quarante-quatre euros et trente-deux centimes (EUR 453,944.32);

(b) un million cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.123.999) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de onze mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.239,99);

(c) sept cent huit mille quatre cent deux (708.402) nouvelles parts de classe C par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de sept mille quatre-vingt-quatre euros et deux centimes (EUR 7.084,02).

Les quarante-sept millions deux cent vingt-six mille huit cent trente-trois (47.226.833) nouvelles parts sociales de classe C ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de quatre cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit euros et trente-trois centimes (EUR 472.268,33), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe C, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à deux millions sept cent sept mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-deux centimes (EUR 2.707.295,22) représenté par cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille cinq cent trente-huit (159.503.538) parts sociales de classe A, soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-et-un (63,999,151) parts sociales de classe B et quarante-sept millions deux cent vingt-six mille huit cent trente-trois (47.226.833) nouvelles parts sociales de classe C, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu4en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015122459/213.

(150131373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Septavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.023.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July.

Before Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Index Ventures VII (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the limited Partnerships (Jersey) Law 1994 on 17 February 2014 with registered number 1759, having its registered office at n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VII Limited, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the limited Partnerships (Jersey) Law 1994 on 17 February 2014 with registered number 1786, having its registered office at n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VII Limited, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the Separate limited Partnerships (Jersey) Law 2011 with registered number 13, having its registered office at Ogier house, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Septavest S.à r.l. having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 187.023 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 29 April, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1888 of 19 July 2014. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on 23 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1046 of 21 April 2015.

II. That the capital of the Company is set at one million four hundred forty seven thousand four hundred twenty nine Euros and one Cent (EUR 1,447,429.01) represented by eighty million seven hundred forty three thousand seven hundred fifty (80,743,750) class A shares and by sixty three million nine hundred ninety nine thousand one hundred fifty one (63,999,151) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 1,923,082 class A shares for Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
2. 77,609,512 class A shares for Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
3. 1,211,156 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
4. 61,515,984 class B shares for Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
5. 1,523,180 class B shares for Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 959,987 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty seven thousand five hundred ninety seven Euros and eighty eight cents (EUR 787,597.88) so as to raise it from its present amount of one million four hundred forty seven thousand four hundred twenty nine Euros and one Cent (EUR 1,447,429.01) to two million two hundred thirty five thousand twenty six Euros and eighty nine cents (EUR 2,235,026.89) by the creation and the issue of seventy eight million seven hundred fifty nine thousand seven hundred eighty eight (78,759,788) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the seventy eight million seven hundred fifty nine thousand seven hundred eighty eight (78,759,788) new class A shares as follows:

(a) Seventy five million seven hundred two thousand five hundred sixty one (75,702,561) new class A shares by Index Ventures VII (Jersey), L.P. by a contribution in cash of seven hundred fifty seven thousand twenty five Euros and sixty one cents (EUR 757,025.61);

(b) One million eight hundred seventy five thousand eight hundred thirty (1,875,830) new class A shares by Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of eighteen thousand seven hundred fifty eight Euros and thirty cents (EUR 18,758.30);

(c) One million one hundred eighty one thousand three hundred ninety seven (1,181,397) new class A shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of eleven thousand eight hundred thirteen Euros and ninety seven cents (EUR 11,813.97).

3) Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of seven hundred eighty seven thousand five hundred ninety seven Euros and eighty eight cents (EUR 787,597.88) so as to raise it from its present amount of one million four hundred forty seven thousand four hundred twenty nine Euros and one Cent (EUR 1,447,429.01) to two million two hundred thirty five thousand twenty six Euros and eighty nine cents (EUR 2,235,026.89) by the creation and the issue of seventy eight million seven hundred fifty nine thousand seven hundred eighty eight (78,759,788) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the seventy eight million seven hundred fifty nine thousand seven hundred eighty eight (78,759,788) new class A shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Seventy five million seven hundred two thousand five hundred sixty one (75,702,561) new class A shares by Index Ventures VII (Jersey), L.P. by a contribution in cash of seven hundred fifty seven thousand twenty five Euros and sixty one cents (EUR 757,025.61);

(b) One million eight hundred seventy five thousand eight hundred thirty (1,875,830) new class A shares by Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of eighteen thousand seven hundred fifty eight Euros and thirty cents (EUR 18,758.30);

(c) One million one hundred eighty one thousand three hundred ninety seven (1,181,397) new class A shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of eleven thousand eight hundred thirteen Euros and ninety seven cents (EUR 11,813.97).

The seventy eight million seven hundred fifty nine thousand seven hundred eighty eight (78,759,788) new class A shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of seven hundred eighty seven thousand five hundred ninety seven Euros and eighty eight cents (EUR 787,597.88) which are now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class A shares, first paragraph of Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at two million two hundred thirty five thousand twenty six Euros and eighty nine cents (EUR 2,235,026.89) represented by one hundred fifty nine million five hundred three thousand five hundred thirty eight (159,503,538) class A shares and by sixty three million nine hundred ninety nine thousand one hundred fifty one (63,999,151) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L’an deux mille quinze, le six juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Index Ventures VII (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du limited Partnership (Jersey) de 1994 en date du 17 février 2014 sous le numéro d’immatriculation 1759, ayant son siège social au n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l’intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VII Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du limited Partnership (Jersey) de 1994 en date du 17 février 2014 sous le numéro d’immatriculation 1786, ayant son siège social au n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l’intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VII Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du Separate limited Partnership (Jersey) de 2011 sous le numéro d’immatriculation 13, ayant son siège social à Ogier house, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Septavest S.à r.l. avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 187.023 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 29 avril 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1888 le 19 juillet 2014. Les articles ont été dernièrement modifiés par acte du notaire Maître Francis KESSELER le 23 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 le 21 avril 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quarante-sept mille quatre cent vingt-neuf Euros et un Centimes (EUR 1.447.429,01) représenté par quatre-vingt-millions sept cent quarante-trois mille sept cent cinquante (80.743.750) parts sociales de classe A et soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-et-un (63.999.151) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d’un centime d’Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées..

III. Les parts sociales de classe A et de classe B sont réparties entre les associés comme suit:

1. 1.923.082 parts sociales de classe A pour Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
2. 77.609.512 parts sociales de classe A pour Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
3. 1.211.156 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 61,515,984 parts sociales de classe B pour Index Ventures VII (Jersey), L.P.;
5. 1,523,180 parts sociales de classe B pour Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 959,987 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) S.L.P.;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 787.597,88) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-sept mille quatre cent vingt-neuf Euros et un Centimes (EUR 1.447.429,01) à deux millions deux cent trente-cinq mille vingt-six Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.235.026,89) par la création et l'émission de soixante-dix-huit millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (78.759.788) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.

2) Souscription et libération des soixante-dix-huit millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (78.759.788) nouvelles parts sociales de classe A comme suit:

(a) soixante-quinze millions sept cent deux mille cinq cent soixante-et-un (75.702.561) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures VII (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de sept cent cinquante-sept mille vingt-cinq Euros et soixante-et-une centimes (EUR 757.025,61);

(b) un million huit cent soixante-quinze mille huit cent trente (1.875.830) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de dix-huit mille sept cent cinquante-huit Euros et trente centimes (EUR 18.758,30);

(c) un million cent quatre-vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (1.181.397) nouvelles parts de classe A par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de onze mille huit cent treize Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 11.813,97).

3) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 787.597,88) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-sept mille quatre cent vingt-neuf Euros et un Centimes (EUR 1.447.429,01) à deux millions deux cent trente-cinq mille vingt-six Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.235.026,89) par la création et l'émission de soixante-dix-huit millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (78.759.788) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les soixante-dix-huit millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (78.759.788) nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) soixante-quinze millions sept cent deux mille cinq cent soixante-et-un (75.702.561) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures VII (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de sept cent cinquante-sept mille vingt-cinq Euros et soixante-et-une centimes (EUR 757.025,61);

(b) un million huit cent soixante-quinze mille huit cent trente (1.875.830) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures VII Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de dix-huit mille sept cent cinquante-huit Euros et trente centimes (EUR 18.758,30);

(c) un million cent quatre-vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (1.181.397) nouvelles parts de classe A par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de onze mille huit cent treize Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 11.813,97).

Les soixante-dix-huit millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (78.759.788) nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 787.597,88), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe A, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à deux millions deux cent trente-cinq mille vingt-six Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.235.026,89) représenté par cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille cinq cent trente-huit (159.503.538) parts sociales de classe A et soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-et-un (63.999.151) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015122458/216.

(150131373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Saké Shop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 168, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 198.592.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

le six juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

1) Madame Li Hui, dirigeante de société, née à Zhejiang (Chine), le 18 janvier 1987, demeurant au 168, route d'Esch, L-4451 Belvaux; et

2) Monsieur Hao Jun Choi, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 13 novembre 1980 à Uccle (Belgique), demeurant au 168, route d'Esch, L-4451 Belvaux.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le négoce de boissons alcooliques et non-alcooliques à destination des professionnels et des particuliers.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Saké Shop», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Li Hui, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
2) Monsieur Hao Jun Choi, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

116160

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 168, route d'Esch, L-4451 Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique:

Madame Li Hui, dirigeante de société, née à Zhejiang (Chine), le 18 janvier 1987, demeurant au 168, route d'Esch, L-4451 Belvaux; et

b) Gérant administratif:

Monsieur Hao Jun Choi, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 13 novembre 1980 à Uccle (Belgique), demeurant au 168, route d'Esch, L-4451 Belvaux.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique, ou par la signature conjointe des deux gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HUI, H.J. CHOI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16154. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015122451/117.

(150132147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

RAM Active Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAM Active Investments (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015120594/10.

(150130020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Aral Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3325 Berchem-Ouest, Autoroute A3/E25.

R.C.S. Luxembourg B 68.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Par mandat

Me Nico SCHAEFFER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2015120792/13.

(150130756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.
